QUARTIERS D’ÉTÉ, COLOS APPRENANTES ET VVV ANCV 2022

10 mai 2022

A la suite du succès rencontré par « quartiers d’été » et « vacances apprenantes », le Premier ministre a décidé lors du comité interministériel des villes du 29 janvier 2022 la reconduction de ces deux opérations.
Dans ce cadre, un appel à projet a été lancé auprès des collectivités et des associations pour construire dans les semaines qui viennent une offre d’activités et de services de proximité pour l’été 2022 à l’intention des habitants les quartiers prioritaires de la politique de la ville, autour des dispositifs et des priorités suivantes :
QUARTIERS D’ÉTÉ
Promouvoir une offre d’activités de proximité pédagogiques et ludiques pour les habitants des quartiers prioritaires autour des thématiques suivantes :
– promotion du sport dans le cadre des jeux olympique et paralympique de Paris 2024,
– culture,
– rapprochement police-population,
– prévention santé,
– soutien à la parentalité par l’organisation de séjours famille.
COLOS APPRENANTES
L’objectif des « colos apprenantes » est d’offrir la possibilité aux enfants et aux jeunes de renforcer leurs savoirs et leurs compétences dans un cadre ludique afin de préparer dans de bonnes conditions la rentrée prochaine. Elles s’adressent notamment aux jeunes résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). Les publics cibles sont identifiés par les collectivités territoriales en lien avec les services de l’Éducation nationale et les associations de proximité.
SÉJOURS ANCV/ANCT
L’agence Nationale pour les Chèques vacance (ANCV), l’Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et la direction générale des collectivités locales (DGCL) renouvellent en 2022 leur partenariat pour soutenir le départ en vacance des 16/25 ans résidant en QPV.
Ce partenariat vise à :
– encourager l’implication des jeunes résidents des Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans des projets à vocation socio-éducative,
– favoriser la mixité filles-garçons dans la réalisation des projets,
– aider à la mobilité, notamment européenne.
Pas de date limite de dépôt des dossiers pour ce dispositif : les demandes sont traitées au fil de l’eau et instruites par une commission de l’ANCT et de l’ANCV tous les 15 jours.
Date limite de dépôt des dossiers : 20 mai 2022
Toutes les informations et les annexes en cliquant ICI

- Emplacement : Accueil > Actualités > Appels à projets /Appel à manifestation d’intérêt >
- Adresse de cet article : https://www.professionbanlieue.org/Quartiers-d-ete-colos-apprenantes-et-VVV-ANCV-2022